

06 sep 2008 -12:42

Accord Fluxys offre des garanties stratégiques

Le premier ministre, M. Yves Leterme, prend acte de l'accord conclu par les actionnaires de Fluxys concernant le futur actionnariat et la gestion du réseau de transport de gaz naturel et du terminal de gaz naturel de Zeebrugge.

Le premier ministre, M. Yves Leterme, prend acte de l'accord conclu par les actionnaires de Fluxys concernant le futur actionnariat et la gestion du réseau de transport de gaz naturel et du terminal de gaz naturel de Zeebrugge.

Il constate que l'accord offre de vastes garanties pour la préservation de l'intérêt stratégique et pour la sécurisation de l'approvisionnement du pays.

Le contrôle du terminal GNL de Zeebrugge et la gestion opérationnelle de celui-ci sont assurés par Fluxys, lequel passe sous contrôle public. Le premier ministre souligne l'importance des accords en vertu desquels il sera veillé à la sécurité d'approvisionnement. Le maintien d'un niveau d'investissement suffisamment dynamique importe également dans le développement du terminal gazier.

L'accord s'inscrit également dans le prolongement des initiatives du gouvernement fédéral visant à exécuter l'accord fédéral en la matière. Son objectif vise ce que l'on appelle le « découplage » du réseau de transport du gaz naturel, par le biais d'une diminution progressive de la part des entreprises dans le réseau de transport. Toujours dans la ligne de l'accord de gouvernement fédéral, le secteur public acquiert une part substantielle du réseau de transport.

Enfin, le premier ministre, M. Yves Leterme, déclare que l'accord contribuera à une gestion stratégique et dynamique des actifs belges en gaz naturel et qu'il sera déterminant pour l'avenir du secteur du gaz naturel en Belgique.